



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres  
En exercice 19  
Présents 15  
Votants 15 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS  
LE 15 MAI À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 11 mai 2023

**Présents :** Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - ~~Joëlle JULLIEN~~ - Christian TORRON - ~~Marie-Josée GUBIEN~~ - Philippe BOULOUMIÉ - ~~Bruno SAUVIAC~~ - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

**Excusés avec pouvoirs :** Marie-Josée GUBIEN à Véronique MOUNIER  
Bruno SAUVIAC à Ghislaine GARNIER  
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

**Excusé :** Joëlle JULLIEN

**Secrétaire de séance :** Véronique MOUNIER

2023.019 – CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS – ANNÉE 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIMA COISE peut réaliser des travaux de balisage et d'entretien de nos sentiers communaux.

Il donne lecture d'une convention à intervenir entre les deux parties.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention avec le SIMA COISE,
- De fixer la durée de l'intervention à une journée et demi pour 2023 pour un coût de 670 € la journée,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et une abstention :

- Approuve la convention avec le SIMA COISE,
- Fixe la durée de l'intervention à une journée et demi pour 2023 pour un coût de 670 € la journée,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,  
Véronique MOUNIER

Le Maire,  
Jean-François RASCLE,

